



## On m'accuse de vol en réunion

Par **nitro223**, le **27/06/2008** à **15:09**

l'histoire en bref:

un pote a moi a ramasser 5 petit rouge a lèvres sur le sol car il était trop bourré, et l'a posé sur le banc où nous étions, la police est arrivée, et nous a embarqué, puis nous a accusé de vol en réunion, car un magasin de cosmétique avait été pillé juste avant.

je n'ai pas d'antécédents

et je dois passer en jugement le 23 juillet 2008

quelques risques??????????

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **15:25**

Vol en réunion au sens du 311-4 du Code Pénal

5 ans et/ou 75.000 € d'amende

mais êtes-vous sûrs de nous avoir tout dit ??

Cela me semble un peu fragile comme qualification vu les éléments relatés dans votre post. A mon sens, il ne devrait vraiment n'y avoir aucune suite vous concernant.

Cordialement